

RECULE

30 SEP. 2025

SCP SILVESTRI - BAUJET

Julien GERARD

29 Rue de la Paix

33150 CENON

SIREN : 478 261 928

Redressement Judiciaire : 15/01/2025



Projet Plan de Redressement

Mesures prises durant la période de redressement :

Les mesures prises depuis le redressement judiciaire du 15/01/2025 la limitation des dépenses de l'entreprise et le développement du chiffre d'affaire en élargissant mon portefeuille client. Pour pouvoir répondre à la demande croissante, je peux compter sur trois binômes de sous traitants. L'activité est également en hausse au niveau de la sous traitance que je réalise également auprès de boutiques spécialisées, qui existent de longues dates, que j'ai recontacté pour l'occasion et qui ont répondues présentes.

La recherche du meilleur tarif pour les différentes matériaux et accessoires est aussi une nouvelle direction prise pendant cette période afin de pouvoir acheter à des prix très compétitifs.

Je cherche également à déménager pour réduire mes frais de location de dépôt, j'ai plusieurs pistes et je ne manquerai pas de vous demander votre aval.

Résultats comptables de la période d'observation :

Cf document COMPTE DE RESULTAT DETAILLE

Pour la partie prévisionnelle :

Cf document Dossier prévisionnel sur 4 exercices

Pour la partie trésorerie :

Cf document Trésorerie à ce jour

Dernier relevé de compte

Pour la partie actif

Cf Actif du bilan 2024

Un extrait du bilan 2024 est également joint

Pour la partie passif

Cf Liste succincte des observations

En ce qui concerne le passif mon crédit maison, que je règle chaque mois depuis la période de redressement judiciaire, est également inclus dans cette liste de dettes. Ce crédit est remboursé à part égale avec ma concubine. C'est un crédit personnel.

Les crédits LIXXBAIL, MERCEDES seront échues au cours de l'année 2026. Les véhicules qui y sont associées seront une bonne magne financière à la revente.

Plan de remboursement :

Donc le remboursement personnel « Maison » n'est pas à prendre en compte dans le remboursement de dettes.

Je compte rembourser la totalité de mes dettes avérées, hors sommes contestées, dans un délai de 10 ans à raison de 10 % par an. La première échéance interviendra le 15/01/2027.

Je compte continuer de développer mon activité sans pour autant embaucher. La structuration de l'entreprise depuis le début de la période de redressement judiciaire me laisse très optimiste quant à la poursuite de l'activité. D'autres projets sont à l'étude afin de continuer d'élargir le champ d'action dans mes compétences.